



Commune de VILLELONGUE-de-la-SALANQUE

22 avenue du Littoral  
66410 VILLELONGUE DE LA SALANQUE

**Procédure de sélection préalable à la mise à disposition pluri annuelle d'un container  
sis sur le domaine public communal en vue de l'exploitation d'un snack-bar**

**Site du "Parcours de Santé"**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS :**

Le mardi 10 juin 2025 à 14 heures

**CAHIER DES CHARGES**

## LIEU D'IMPLANTATION

Située dans le département des Pyrénées-Orientales (Occitanie), proche de la mer (3.5 km) et dans la deuxième couronne de Perpignan (12 km), Villelongue-de-la-Salanque accueille une population de 3371 habitants.

Rattachée à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, Villelongue de la Salanque bénéficie de nombreux services au niveau des transports, de la santé, de l'éducation, des commerces, ... et d'une vie associative dynamique.

Le site dénommé « Parcours de santé », comprend un parc municipal de sports et de loisirs complété par des terrains de padel et de tennis ; il est situé avenue du Littoral, à l'entrée de ville en arrivant de Sainte Marie La Mer.

Conçu pour les activités de plein air, cet espace convivial intergénérationnel accueille depuis l'été dernier une guinguette qui offre aux Villelonguets l'opportunité de se rassembler en plein air, que ce soit en famille ou entre amis, favorisant ainsi les liens sociaux.

## CARACTERISTIQUES

Afin de compléter l'offre de restauration déjà proposée au sein du « Parcours de Santé », la commune souhaite mettre à disposition d'un prestataire, un container d'environ 13 m<sup>2</sup>, situé de l'autre côté du parc, avec une terrasse de 20m<sup>2</sup> maximum, afin d'y exercer l'exploitation d'une activité de snack-bar.

L'objectif est de proposer des produits de qualité, sains et adaptés aux visiteurs du parc, à des tarifs abordables.

Il est précisé que l'occupation accordée se fera en contrepartie du versement d'une redevance domaniale mensuelle dont le montant tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

Plan de la surface mise à disposition :



## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### **Durée du contrat :**

La durée du contrat sera de 10 mois.

### **Activités autorisées :**

- Vente de boissons (soft, vin, bière – sous conditions de petite licence restaurant).
- Vente de snacks (sandwichs, salades, frites, planches de charcuterie ou de fromages, fruits, glaces, etc.).

### **Conditions d'aménagement technique à la charge de l'exploitant :**

- Le container doit être aménagé pour répondre aux normes sanitaires en vigueur.
- Le container devant être installé à 40 cm du terrain naturel, la mise en place d'un bardage bois et d'une rampe d'accès bois sera nécessaire.
- Isolation par des matériaux isolants performants afin de maintenir une température agréable à l'intérieur et de réduire la consommation énergétique.
- Équipement minimum : réfrigérateur, congélateur, plan de travail, matériel de cuisson (si nécessaire), et espace de stockage.
- Raccordement aux réseaux de fourniture d'eau potable et d'électricité, et des eaux usées (à défaut, à une cuve de stockage).
- La terrasse sera aménagée sur un sol en bois.

### **Responsabilités du prestataire :**

- Assurer la gestion quotidienne du snack-bar.
- Garantir la propreté et l'entretien du container et de son environnement.
- Respecter les horaires d'ouverture définis en accord avec la commune (amplitude maximale lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche 10h/23h).
- Proposer une carte variée et renouvelée régulièrement.
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire et de la réglementation sur les débits de boissons.
- Respect de la réglementation sur les nuisances sonores (soit moins de 5 décibels en période diurne (de 7h00 à 22h00) et moins de 3 en période nocturne (de 22h00 à 7h00)).

### **Engagements environnementaux et d'aménagement :**

- Favoriser l'utilisation de produits locaux et de saison.

- Mettre en place des pratiques de réduction des déchets (gobelets réutilisables, tri sélectif, etc.) avec implantation de poubelle dont la gestion sera confiée à l'exploitant.
- Aménager la terrasse en un espace agréable et confortable avec ombrage : parasols.

**Engagements liés à la vente de boissons alcoolisées et à la sécurité des enfants fréquentant le parc :**

- Conformément à l'article L2112-2 du CGCT, sensibiliser et prévenir les consommations excessives d'alcool et les dangers qui peuvent en résulter.
- Conformément à l'article L3342-1 du Code de la Santé Publique, interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Conformément à l'article L3321-1 et suivants du Code de la Santé Publique, veiller au respect de la législation sur les débits de boissons et la protection des lieux fréquentés par des mineurs.
- Servir les boissons dans des gobelets réutilisables, pas en verre.
- Vente de boissons alcoolisée uniquement lors des repas sur la terrasse.

**Conditions financières :**

- Le prestataire devra proposer le versement d'une redevance domaniale mensuelle dont le montant tiendra compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du container. Toutes charges incluses, la redevance mensuelle ne pourra pas être inférieure à 450€.
- Les modalités de paiement seront définies dans le contrat. Le paiement se fera par virement bancaire avant la période d'exploitation (à échoir).

**Critères de sélection :**

- Expérience dans le domaine de la restauration : 20%
- Qualité et diversité de l'offre proposée : 40%
- Engagement en faveur de l'environnement et de la santé : 10%
- Montant de la redevance mensuelle : 30%

**Dossier de candidature :**

- Présentation de l'entreprise et de son expérience.
- Proposition de carte des produits.
- Plan d'aménagement du container.
- Engagements en matière d'hygiène et de sécurité, de débits de boissons et de respect de la réglementation applicable aux bruits.